

DELIBERATIONS

=oOo=

L'an deux mil neuf, le treize août à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 août 2009.

Nombre de Conseillers : *en exercice* : 18
présents : 15
votants : 16

PRESENTS : MM. REIX, M. BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, ROUSSEAU, LABORDE, Mmes BAYLE, BUSO, FREGIER, MM. LUTZ, MAUREAU, Mme PEYRONNET, PHILIT, MM. REBEYROLLE, REGNER.

EXCUSÉS : M. BORDE (qui a donné pouvoir à M. REIX)

ABSENTS : Mme CHATEAU, M. LOUIS.

Monsieur Joël LABORDE a été élu secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide:

1°) de prolonger le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Monsieur Raymond COUTURES pour la période du 11 août 2009 au 10 février 2010 à raison de 26 heures de travail hebdomadaire ;

2°) de signer avec le Pôle Emploi de BERGERAC, un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour Madame Sophie RIBE pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 28 février 2010 à raison de 29 heures de travail hebdomadaire.

LOT N° 12 : EQUIPEMENT DES CUISINES DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la S.A.R.L. Alain BARRIÈRE a été placée en liquidation judiciaire sans continuité d'activité .

Cette entreprise était adjudicataire du lot n° 12 pour l'équipement des cuisines du restaurant scolaire. Il convient de faire appel à l'entreprise classée en 2^{ème} position lors de la commission des marchés publics du 2 juin 2009.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,

- Vu le marché passé le 2 juin 2009 avec la S.A.R.L. Alain BARRIÈRE,
- Vu le jugement du Tribunal de Commerce de BERGERAC en date du 21 juillet 2009 prononçant la liquidation judiciaire sans continuité d'activité de la S.A.R.L. Alain BARRIÈRE, 73 Avenue Charles de Gaulle à BERGERAC,
- Après en avoir délibéré,

1°) **Décide** la résiliation du marché avec la S.A.R.L. Alain BARRIÈRE ;

2°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer un marché avec l'Entreprise EQUIP'FROID S.A.S. 19000 TULLE, pour un montant H.T. de **10 180,00 €**.

AVENANT MARCHÉ DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de calcul a été constatée dans le marché signé avec l'Entreprise EUROVIA pour les travaux de voirie 2009.

Concernant le recyclage de la chaussée de la route de Golse, il est indiqué :

$$2\ 200\ \text{m}^2 \times 5,54\ \text{€} = 5\ 588,00\ \text{€}$$

Or, il s'agit de la somme de 12 188,00 €, soit une augmentation du marché de 6 600,00 €.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'éventuelle modification du montant de ce marché.

Le Conseil Municipal,

Considérant que cette modification ne remet pas en cause le choix de l'Entreprise EUROVIA qui demeure la moins disante,

Après en avoir délibéré,

Autorise par 16 voix et 2 abstentions (M. REGNER, Mme BAYLE), Monsieur le Maire à signer un avenant constatant cette erreur, et portant le marché à 210 773,26 € H.T. au lieu de 204 173,26 € H.T.

Informations et questions diverses

=oOo=

SYNDICAT DES VINS DE MONTRAVEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre du 18 juillet 2009, le Syndicat des vins de l'appellation Montravel a souhaité transférer son siège social à la Maison du Fleuve et du Vin.

Accord du Conseil.

SYNDICAT DU BAS-MONTRAVEL

Monsieur REGNER s'interroge sur l'action menée par le Syndicat d'Assainissement du Bas-Montravel en matière d'entretien des ruisseaux.

Il signale l'état déplorable du ruisseau La Prunarède.

Messieurs LUTZ et LACLOTTE, délégués auprès du Syndicat, sont chargés de relayer cette information.

RIVES DE LA DORDOGNE

Monsieur REGNER demande où en sont les travaux de finition de la cale et de l'effondrement de la berge au Canet.

Pour la première question, le Maire répond qu'il faut encore attendre le plus bas niveau des eaux.

Pour la deuxième question, Monsieur ROUSSEAU répond qu'il est en contact avec l'entreprise.

DÉNOMINATION D'UNE VOIE

Madame BUSO souhaite qu'un nom soit donné au chemin reliant le Canet au Nid du Geai.

La Commission des chemins fera une proposition pour la prochaine réunion.

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Monsieur BOILEAU fait part de l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé salle Jacques Prévert.

FRELON ASIATIQUE

Monsieur LACLOTTE signale que le matériel acheté par l'Association de lutte contre le frelon Asiatique sera présenté lors d'une réunion à la Mairie le 19 août à 20 h 30.

STRUCTURES BÂTIES DE LA C.D.C.

Mesdames PENISSON et BAYLE s'étonnent que les structures bâties projetées par la C.D.C. sur le site de Mézières ne soient pas dotées d'équipements en matière d'économie d'énergie, panneaux solaires par exemple.

Cette remarque sera communiquée aux instances communautaires.

BIBLIOTHÈQUE

Madame BUSO demande qu'une étude soit réalisée pour certains travaux d'agencement à la bibliothèque, travaux qui peuvent être subventionnés par le Conseil Général dans le cadre de l'action menée par la B.D.P.